

**De l'information à la connaissance : des actions concertées
État des lieux et perspectives à Puteaux dans les Hauts-de-Seine
(France)**

**Front Information to Knowledge—Concerted Actions:
Inventory and Perspectives in Puteaux in the Hauts-de-Seine,
France**

**De la información al conocimiento: acciones concertadas
Balance y perspectivas en Puteaux, en Hauts-de-Seine (Francia)**

Amélie Jehan et Anne Rabany

Volume 57, numéro 2, avril–juin 2011

Les services d'information pour les jeunes : actualités et perspectives

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028875ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028875ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jehan, A. & Rabany, A. (2011). De l'information à la connaissance : des actions concertées : état des lieux et perspectives à Puteaux dans les Hauts-de-Seine (France). *Documentation et bibliothèques*, 57(2), 101–110.
<https://doi.org/10.7202/1028875ar>

Résumé de l'article

Les bibliothèques scolaires et les bibliothèques ou médiathèques municipales ont toujours été encouragées à collaborer. Les propositions varient et vont de la simple visite des lieux pour leur appropriation et la découverte du fonds, à des interventions de jeunes lecteurs dans les comités de lecture et à la diffusion des critiques. L'arrivée d'Internet et de l'information en ligne, les espaces virtuels et les savoirs déterritorialisés questionnent les pratiques des médiateurs et renouvellent ou non les formes de coopération. Cette étude prend appui sur les observations d'une commune pour examiner la problématique suivante : peut-il y avoir des actions conjointes en matière de formation au traitement de l'information ?

De l'information à la connaissance : des actions concertées

État des lieux et perspectives à Puteaux dans les Hauts-de-Seine (France)

AMÉLIE JEHAN

Bibliothécaire à Puteaux
Formatrice à Médiadix, pôle du livre.
Université de Paris Ouest
Courriel : jehanamelie@yahoo.fr

ANNE RABANY

IA IPR EVS
Formatrice à Médiadix, pôle du livre.
Université de Paris Ouest
Courriel : annemarie.rabany@wanadoo.fr

LES JEUNES NE FORMENT PAS UN GROUPE HOMOGÈNE. Chaque âge décline à sa façon son autonomisation et sa socialisation. Dans les différents milieux, scolaire, parascolaire et familial, les adultes y sont attentifs, ont des attentes et agissent en conséquence.

Tous les adolescents font face à trois enjeux : l'autonomisation vis-à-vis des parents, la construction d'une identité, car il s'agit d'exister comme individu singulier, et la confrontation aux enjeux scolaires pour eux et leur

famille. Pour répondre à ces besoins, les équipements culturels, sociaux et scolaires ont évolué et cherchent à travailler en réseau. Mais comment maintenir la spécificité des rôles des acteurs ?

En effet, écoles, collèges, lycées¹, médiathèques, essaient de prendre en compte ces trois dimensions marquées par l'environnement socioculturel. L'autonomie est souhaitée en milieu scolaire où des travaux de recherches sont imposés pour que les élèves puissent construire leurs propres apprentissages. Ces activités se font individuellement ou en groupe, avec le plus souvent une autoévaluation du fonctionnement de l'équipe et des résultats obtenus. Elles se poursuivent hors temps scolaire dans les équipements culturels.

À la Bibliothèque Centre de Documentation de l'école primaire et de la maternelle (BCD), au Centre de Documentation et d'Information du collège et lycée (CDI) et à la bibliothèque municipale ou médiathèque (BM), les adultes formateurs travaillent à rendre les usagers autonomes dans l'usage d'une documentation papier et électronique de plus en plus riche. Ils les forment par ailleurs à un usage raisonné d'Internet. En même temps, les revendications maladroites d'indépendance posent quelques difficultés de gestion de l'accueil. Car cette autonomie peut avoir des effets néfastes sur les pratiques. Le désir de différenciation des jeunes est satisfait par les technologies et l'offre commerciale : Internet, jeux vidéo, téléchargement². Tout ceci constitue une culture jeune qui ne plaît pas toujours aux aînés, qui craignent l'accoutumance et l'éloignement des livres et de la lecture. Parmi les nouveaux publics, il faut compter avec les jeunes demandeurs d'emploi ou de stage qui ont besoin de ressources spécifiques et sans cesse mises à jour. L'Éducation nationale³, comme chaque collectivité locale, est contrainte de répondre à travers les équipements, les collections, les espaces, les normes et le règlement à ces facettes de l'identité juvénile.

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Les bibliothèques scolaires et les bibliothèques ou médiathèques municipales ont toujours été encouragées à collaborer. Les propositions varient et vont de la simple visite des lieux pour leur appropriation et la découverte du fonds, à des interventions de jeunes lecteurs dans les comités de lecture et à la diffusion des critiques. L'arrivée d'Internet et de l'information en ligne, les espaces virtuels et les savoirs déterritorialisés questionnent les pratiques des médiateurs et renouvellent ou non les formes de coopération. Cette étude prend appui sur les observations d'une commune pour examiner la problématique suivante : peut-il y avoir des actions conjointes en matière de formation au traitement de l'information ?

From Information to Knowledge – Concerted Actions : Inventory and Perspectives in Puteaux in the Hauts-de-Seine, France

School and public libraries have always been natural allies. The nature of their collaboration varies from visits to the library and the collections, to young readers participating in reading groups and critical discussion. With the arrival of the Internet and online information, virtual space and the free circulation of knowledge challenge current practices and forms of collaboration. This study relies on the observations made in one commune and examines the following question : can joint efforts be developed to train readers to use information ?

De la información al conocimiento : acciones concertadas Balance y perspectivas en Puteaux, en Hauts-de-Seine (Francia)

Siempre se incentivó a las bibliotecas escolares y a las bibliotecas o mediatecas municipales a colaborar. Las propuestas varían desde una simple visita al lugar para su adquisición y el descubrimiento de las instalaciones, hasta intervenciones de jóvenes lectores en los comités de lectura y la difusión de críticas. La aparición de Internet y de la información en línea, los espacios virtuales y los conocimientos desterritorializados cuestionan las prácticas de los mediadores y renuevan, o no, las formas de cooperación. Este estudio se apoya en las observaciones de un municipio para analizar la siguiente problemática : ¿es posible que se desarrollen acciones conjuntas en la capacitación para el tratamiento de la información ?

1. Le collège (de 11 à 15 ans) puis le lycée (de 16 à 18 ans) constituent, en France, l'enseignement secondaire. Après avoir obtenu le diplôme de fin d'année, le Baccalauréat, les élèves scolarisés peuvent entamer leurs études supérieures. Au Québec, le secondaire s'adresse aux élèves de 12 à 17 ans qui choisissent par la suite, un Collège d'enseignement général et professionnel (Cégep).
2. L'association Fréquence écoles a publié les résultats d'une étude sociologique sur les jeunes et Internet en avril 2010 (<www.frequence-ecoles.org>); Centre de Recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC). La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française 2010. Décembre 2010; Société Calysto. Enfants et Internet baromètre 2009-2010. Juin 2010.
3. Toutes les missions sont expliquées sur le site <www.education.gouv.fr/pid4/de-la-maternelle-au-baccalaureat.html>.

En nous appuyant sur les pratiques et les coopérations école/médiathèque d'une commune des Hauts-de-Seine choisie parce qu'elle dispose d'un équipement correct et récent, et parce que nous y travaillons, nous tenterons de montrer comment l'usage d'Internet tisse des préoccupations et des relations nouvelles entre les personnels poussés à modifier leur conception de l'accueil et de la médiation. Il s'agit de mesurer si l'arrivée d'Internet a mis fin ou non à un clivage entre les bibliothèques de lecture publique et les bibliothèques d'enseignement et s'il n'y a pas là tout simplement une opportunité pour ces deux entités de répondre à une mission commune : la formation à la recherche et au traitement de l'information. Afin d'étayer nos propos, nous nous appuyons sur le dépouillement de questionnaires et d'entretiens conduits auprès des bibliothécaires et d'enseignants-documentalistes.

Présentation du terrain d'étude

La commune

Par rapport aux propositions ministérielles, la commune de Puteaux est en bonne position pour les équipements informatiques, car ils sont récents. Le Conseil Général (l'assemblée d'élus qui règle les affaires du département, collectivité territoriale qui regroupe plusieurs communes) a eu jusqu'en 2010 une forte implication dans la promotion de la lecture. C'est aussi lui qui renouvelle le parc informatique dans les établissements du second degré (collèges et lycées). Puteaux est une ville de 46 000 habitants située dans le département des Hauts-de-Seine. Les jeunes âgés de 0 et 14 ans y sont au nombre de 8 009 (chiffres de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)). La croissance démographique est modérée, l'habitat se renouvelle et l'emploi s'y développe.

Les établissements scolaires

La population scolarisée dans la commune atteint environ 1 390 enfants en maternelle, 1 810 en primaire, 1 340 en collège et 960 en lycée général, dont 360 en lycée professionnel. La commune bénéficie d'un fort maillage culturel autour d'un grand nombre de structures éducatives : huit écoles primaires et dix maternelles, deux collèges et deux lycées, dont un professionnel. Les écoles sont toutes dotées d'une bibliothèque scolaire avec un seul poste dédié à la gestion, tenues par des bibliothécaires municipales qui travaillent fortement en réseau. Sept écoles disposent d'une salle informatique mettant à disposition de 6 à 12 postes de travail.

Au secondaire, les CDI proposent les services d'un enseignant-documentaliste et d'une aide documentaliste pour l'encadrement. Ces centres sont équipés de postes informatiques en dehors de ceux qui existent dans la salle spécialisée. Ils disposent du logiciel BCDI⁴

4. Le logiciel BCDI est un système intégré pour la gestion, la recherche et la diffusion des documents d'un centre de documentation ou d'une bibliothèque.

et peuvent télécharger, pour les incorporer à leur base, les mémofoiches et les mémocodocnets⁵ instruites par le Centre Régional de Documentation Pédagogique de Poitiers (CRDP). Ainsi, pour les revues et les sites Web, le personnel bénéficie d'une veille et d'une sélection nationale. De plus, l'académie de Versailles⁶ met en ligne un fonds virtuel de manuels scolaires dont le téléchargement est possible. Cette organisation est un gain de temps non négligeable et la preuve de l'efficacité du réseau CRDP.

Chaque établissement a adopté une charte informatique. Le collège des Bouvets dispose d'une salle informatique et d'une classe nomade. Son CDI est informatisé et les usagers ont accès à des postes de consultation. Sont mis en ligne des usuels et des sites ludoéducatifs. Il a, par ailleurs, un kiosque ONISEP⁷ pour toute la documentation et les logiciels concernant les métiers et l'orientation scolaire. Comme c'est le cas également au collège Maréchal Leclerc, il offre une plateforme en ligne où les enseignants déposent cours et ressources.

Le CDI du lycée général et technologique n'offre aux élèves qu'un poste de consultation, mais des salles spécialisées et équipées sont aussi disponibles. Le lycée technique dispose d'un CDI informatisé offrant deux postes pour les élèves. L'enseignant-documentaliste tient un blog pour promouvoir les nouveautés en fiction. Ces deux structures proposent des ressources documentaires pour l'orientation et la connaissance des métiers (ONISEP et Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CID)).

Cette présentation du terrain peut laisser croire qu'il n'y a pas d'obstacle majeur à une coopération entre les établissements. Les médiateurs sont jeunes et sensibilisés à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TICE), au moins pour un usage personnel. L'exercice de leur métier demande ces habilités. Quant aux différents publics, enfants et adolescents, accueillis avec le statut d'élève, ils ont en principe, à âge égal, des connaissances et des habiletés comparables du fait des instructions officielles et des programmes scolaires nationaux.

La médiathèque

Les élus municipaux ont insisté sur la promotion de la culture et de la lecture publique en mettant en place un réseau de médiathèques parfaitement réparties sur un plan géographique : une centrale au cœur de la ville et deux annexes desservant des quartiers moins accessibles. Toutes sont équipées de fibre optique et plusieurs postes Internet sont mis à la disposition des adhérents. La dernière annexe

5. Mémofoiche est un outil de dépouillement d'articles de périodiques et MémoDocNet est un outil de dépouillement de pages Internet (deux niveaux : collège et lycée). Les deux outils sont téléchargeables à partir du logiciel BCDI.

6. <www.ac-versailles.fr> .

7. Le kiosque de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et Formation (ONISEP) est un espace documentaire dédié à l'orientation mis en place, notamment, dans les CDI.

va offrir un véritable espace de consultation Internet et mettre à disposition tout un ensemble de ressources en ligne pour les adhérents et les visiteurs.

La médiathèque centrale regroupe différents types de supports. Ouverte en 2008, elle est équipée de 20 postes informatiques. Pour les classes d'âges (0-18 ans) qui nous intéressent, nous enregistrons 9 508 inscriptions. La section jeunesse de la médiathèque centrale ne désemplit pas de préadolescents qui attendent, chacun leur tour, l'heure qui leur est réservée devant un poste informatique.

Quelle utilité et quel(s) usage(s) ont les jeunes de cet outil ? Une enquête avait été diffusée en 2007 avant l'ouverture de l'établissement pour connaître les attentes du jeune public et des adolescents. Le recensement des desiderata se résumait à une motivation unique : l'installation de postes informatiques à des fins scolaires, mais aussi de loisirs. En 2010, deux ans après l'ouverture, le bilan n'est pas si facile à faire. Le rez-de-chaussée propose un accès libre à Internet et à des ressources en ligne permettant la réalisation de différentes recherches. Ce sont essentiellement des usuels et de la presse accessibles à partir de la médiathèque seulement. Par contre, tout le monde peut, de l'extérieur, exploiter la sitotheque (liste de sites sélectionnés par les bibliothécaires et mis à disposition du public pour répondre à différents besoins) ; celle-ci a été réalisée par une personne de l'équipe jeunesse. Les sites sélectionnés sont à la fois documentaires et ludopédagogiques.

L'autonomie des institutions

Des statuts propres à chaque corps de métier

L'environnement urbain, historique, économique, social et culturel, n'a malheureusement pas mené au développement d'un réseau de ressources communales (bibliothèques, CDI, bibliothèques et centres d'information des entreprises, de structures associatives, d'institutions) sur Puteaux. Les huit bibliothèques d'école primaire ne fonctionnent pas en réseau même si elles disposent d'un personnel municipal bibliothécaire, ce qui n'est pas généralisé à toutes les communes du département des Hauts-de-Seine. Leur statut administratif reste différent de ceux des professeurs des écoles (statut donné aux enseignants des écoles maternelles et primaires) et les formations continues, toutes basées sur le volontariat, ne sont pas communes. Les enseignants-documentalistes qui passent un CAPES (Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Secondaire), comme les professeurs des disciplines, revendiquent le terme de professeur. Cadres A de la fonction publique, ils ne cherchent pas à devenir directeurs (conservateurs) de bibliothèque. Leur formation continue se fait dans le cadre du Rectorat (Délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) et du réseau (CRDP)). La mobilité fon-

ctionnelle est difficile, chaque corps ayant ses diplômes et sa formation continue.

Diverses conceptions de la lecture

Les freins à une collaboration concertée et efficace subsistent, entretenus par des représentations autour d'une opposition importante entre les pratiques de lecture plaisir à la bibliothèque et de la lecture « didactisée » obligatoire en milieu scolaire.

La recherche documentaire et le traitement de l'information ne sont pas une discipline reconnue. Les jeunes n'ont pas à acquérir de notions en information-communication. Les barrières administratives subsistent quand il s'agit de gestion et d'équipement communs. Les bibliothèques et les écoles dépendent de la municipalité, alors que les collèges et lycées dépendent du Conseil général et du Conseil régional.

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine a animé et financé un programme d'aide à la lecture (PAL). Il a construit un portail avec les ressources en lecture qui propose, entre autres, les sites de la bibliothèque numérique Gallica⁸. Ce dispositif périscolaire avait été mis en place dans les écoles du premier degré depuis une vingtaine d'années pour favoriser l'envie de lire et aborder l'écrit « autrement » pour des enfants en difficulté. Une trentaine de communes des Hauts-de-Seine en bénéficiaient. En 2009-2010, deux écoles élémentaires de Puteaux étaient concernées. Le programme a été abandonné à la rentrée 2010-2011.

Le Conseil Général envisage maintenant de financer des « classes numériques expérimentales » où seraient testés de nouveaux matériels ultra-performants dans six disciplines (entre autres la musique, les arts plastiques, les sciences de la vie et de la terre), mais le programme ne concerne pas encore la commune. On peut imaginer qu'un tel projet puisse faire repenser l'organisation et les usages informatiques, toutes structures culturelles et d'enseignement confondues. L'évolution des supports ne serait pas sans incidence sur les pratiques de lectures.

Des ruptures apparaissent

Ruptures d'ordre fonctionnel et institutionnel. Il y a rupture entre l'école et le collège, avec un manque de connaissances des enseignants sur leurs pratiques respectives, en BCD puis au CDI, et sur les compétences documentaires développées chez l'élève. Pour ce qui est du lien avec la bibliothèque municipale, il est plus naturel avec les écoles et a tendance à se perdre au niveau du collège, puis du lycée où les jeunes adultes viennent à titre individuel. Pour étayer ces propos, il nous suffit de consulter les emplois du temps et les plannings d'accueil depuis 2007.

8. <www.gallica.bnf.fr>.

Ruptures d'ordre pédagogique. Des difficultés subsistent pour continuer à activer la BCD au-delà de son projet de création et à faire participer les enfants à sa gestion. Les enseignants des écoles et des collèges ont du mal à intégrer la recherche documentaire dans leurs pratiques quotidiennes et à faire participer plus activement les élèves à l'élaboration de leurs connaissances (division des métiers, des espaces et du temps en ce qui concerne les relations entre les enseignants et le documentaliste). Une rupture et des malentendus subsistent en ce qui concerne les enjeux des projets souvent vécus comme des temps forts et périphériques sans lien direct avec le développement de compétences au quotidien des pratiques de classe. Au collège, les travaux interdisciplinaires et pluridisciplinaires sont progressivement remplacés par des séances de soutien. Ces changements sont notifiés dans les projets d'établissement et relevés dans les entretiens avec le personnel. Au lycée, les Travaux Personnels Encadrés (T.P.E.) n'existent que sur une année du cursus. Mais la réforme des classes de seconde, depuis septembre 2010, introduit des modules optionnels d'enseignement, dont l'économie. Cette différenciation pédagogique pourrait engendrer d'autres formes de travaux s'appuyant sur des recherches documentaires.

Ruptures idéologiques dans les représentations entre l'école et la culture. Les complémentarités professionnelles de chacun ne s'articulent pas naturellement. Des oppositions existent en ce qui concerne les conceptions des apprentissages (faux débat de l'opposition entre lecture scolaire et lecture plaisir, nécessité aussi de dépasser la fausse opposition entre le culturel et le cognitif). Les bibliothécaires sont en déficit d'information sur les transformations de l'école, et la communication nécessiterait d'être organisée, et même rendue obligatoire.

Des initiatives ministérielles

Dans le cas de la commune, sans méconnaître les missions propres des uns et des autres (BCD, CDI, BM ou médiathèque et Bibliothèque départementale de Prêt), on ne peut que regretter ce cloisonnement entre institutions. Le Conseil Supérieur des Bibliothèques (CSB)⁹ affirmait déjà dans son rapport *La bibliothèque scolaire et la lecture publique* (1993) : « *Il semblerait archaïque qu'une situation générale de concurrence ou d'ignorance se pérennise* ». L'université d'été tenue en 1998 à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale et de la Fédération française de coopération entre bibliothèques sur le thème de la coopération entre bibliothèques scolaires et bibliothèques de lecture publique a fort heureusement mis en lumière bon nombre de coopérations locales encourageantes, tant en milieu urbain que dans le secteur rural. Les sections régionales de l'Association des professionnels de l'information et de

la documentation (ADBS) se saisissent régulièrement du sujet.

Qu'en est-il en 2010, sachant que le ministère de la Culture a avancé dernièrement 14 idées¹⁰ ? Les pratiques évoluent car le développement d'Internet oblige à repenser la politique documentaire, l'accueil et le conseil aux usagers et la médiation culturelle. Par ailleurs, les documentalistes et les bibliothécaires font partie d'une génération qui utilise les TIC (Technologie de l'Information et de la Communication). Cette génération est mieux armée pour répondre aux besoins des « *digital native* », la « *génération des écrans* ». Elle ne peut plus ignorer les études des pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique¹¹. Elle reçoit aussi une formation professionnelle à propos des adolescents¹², reconnus désormais comme catégorie spécifique d'usagers.

Plusieurs rapports du CSB portent sur l'ouverture des bibliothèques publiques et la formation des lecteurs.

Un partenariat à consolider

Partage des moyens

Le partenariat existe entre les équipements scolaires et les médiathèques. Il prend surtout la forme de coopération pour le partage des ressources, des programmations et des animations qui constituent des temps forts : des expositions de peinture se tiennent à la médiathèque, des réalisations scolaires y sont affichées. Des règlements de concours sont diffusés dans les différents lieux fréquentés par les jeunes. Les programmations de spectacles et de films sont à la disposition des écoles et des médiathèques. L'architecture de la médiathèque facilite le regroupement d'enfants venant de plusieurs écoles.

Entre les institutions, les échanges les plus nombreux se font autour de la littérature. Il s'agit de participer à un prix littéraire, à un concours de nouvelles ou de bande dessinée. Les enseignants-documentalistes sont informés et répondent ou non à ces propositions, saisissent l'animation « clés en main » et font confiance aux bibliothécaires pour faire connaître les romans les plus intéressants en les présentant aux élèves. Les écoles ne peuvent pas avoir un fonds très riche et viennent emprunter.

Les CDI s'intéressent à l'aide, à l'orientation et à la recherche d'emploi et donnent accès aux sites relatifs aux métiers représentés dans les lycées professionnels et dans les entreprises. Mais cette préoccupation n'est pas partagée par la médiathèque qui n'a pas encore construit un fonds spécifique et qui ne peut pas actuellement conseiller les usagers, dont les jeunes, à la

9. Le CSB a été créé par les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Il ne dispose d'aucun pouvoir mais tient un rôle de consultation, de conseil, mais aussi de remontrance auprès des professionnels des bibliothèques.

10. Discours prononcé le 30 mars 2010 par Frédéric Mitterrand à l'occasion de la conférence de presse de présentation des 14 propositions pour le développement de la lecture.

11. Donnat Olivier. *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique : enquête 2008* : La Découverte/ministère de la Culture et de la Communication, 2009.

12. Colloque de l'Association des bibliothécaires français, juin 2008, Reims.

recherche d'un emploi (sites ONISEP, CIDJ). Les fonds des CDI ne sont pas accessibles de la médiathèque, mais l'inverse est possible.

Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) des Hauts-de-Seine organise des journées thématiques qui pourraient favoriser les rencontres, mais les personnels hésitent à y participer quand cela est pris sur leur temps libre.

Des lieux complémentaires

Dans les établissements du secondaire, en dehors des cours, les jeunes peuvent fréquenter le CDI. Comme la demande est d'abord d'aller sur un poste informatique, et que le nombre de postes est limité, les documentalistes régulent en faisant noter le sujet d'étude et en privilégiant ainsi la recherche. C'est bien évidemment illusoire. Ils brident aussi l'accès à Internet et les usagers sont contraints de se cantonner aux ressources en ligne enregistrées dans la base ou aux livres sur les rayons. Les enseignants-documentalistes demandent et insistent auprès de la vie scolaire pour obtenir un équipement informatique qui faciliterait aux collégiens et lycéens des accès complètement libres, notamment pour l'écoute de musique. Ces réclamations apparaissent dans les conseils des lycéens.

À la médiathèque, en section Jeunesse, plusieurs sites sont bloqués. Les jeunes ont accès à une liste de favoris, également appelée *sithèque*, mise à jour par une bibliothécaire jeunesse ayant suivi plusieurs formations à ce sujet. La liste leur permet aussi bien d'accéder à des références sérieuses, utiles pour leurs travaux scolaires, qu'à des sites plus légers à des fins ludiques. Les statistiques de fréquentation sont facilitées par un comptage des connexions.

La recherche documentaire

À la Médiathèque de Puteaux, les comportements des jeunes en recherche documentaire n'ont pas réellement changé. Les adolescents font toujours dans l'urgence, soucieux de trouver l'ouvrage qui pourrait fournir toutes les réponses demandées. Sur Internet, ils consultent Wikipédia. Ils aimeraient se passer des livres. Ils ne réinvestissent pas spontanément des compétences acquises dans leurs cours. Pourtant, la recherche et le traitement de l'information font l'objet d'une initiation à l'école élémentaire. Ces enseignements sont repris systématiquement au niveau 6^{ème} des collèges, puis mis en pratique avec une fréquence variable en milieu scolaire et à l'extérieur. Les enseignants qui ont répondu à notre questionnaire se plaignent d'un manque de continuité et de la difficulté à mettre en place le B2I¹³. On peut toutefois remarquer une plus grande aisance dans l'interrogation de la base, par titre, par auteur, par

sujet, avec une sélection des supports du fait des similitudes des logiciels de consultation.

Les jeunes utilisent les catalogues en ligne pour rechercher les ouvrages disponibles dont ils ont besoin, mais gardent une forme de réflexe « Internet » pour réaliser un dossier, un exposé. Les accueils de classes primaires en médiathèque permettent aux bibliothécaires de montrer le fonctionnement du catalogue et de susciter un réinvestissement des compétences en matière d'interrogations. Au collège et aux lycées, les travaux de recherches à faire conjointement entre CDI et médiathèque conduisent à faire des requêtes plus poussées via le catalogue des bibliothèques et de multiplier les interrogations pour accéder à des informations pertinentes. Malgré ces enseignements et les exercices qui vont de pair, les étudiants vont au plus pratique : ils retiennent quelques sites et ne font pas de comparaison entre les résultats obtenus avec différents moteurs ou métamoteurs de recherche. Ils sont, pour ainsi dire, incapables de vérifier spontanément ou d'énoncer la source d'un propos, d'estimer la véracité de certaines données. Wikipédia est une valeur sûre pour eux. Le portail auquel ils ont accès dans les médiathèques municipales est presque inutile face à des moteurs de type Google ou Yahoo. L'historique des consultations vient appuyer les remarques du personnel d'encadrement.

Les bibliothèques municipales, conscientes de ces pratiques, tentent de sensibiliser les jeunes à l'utilité des ouvrages de référence, à la pertinence de documentaires pointus, tout à fait adaptés à leurs travaux, et ceci non pas dans l'idée de les écarter de l'informatique et de la toile, mais davantage dans la volonté de les confronter à des ouvrages scientifiques où auteurs et références sont bien plus précis et génèrent moins d'erreurs.

Enseignants-documentalistes et bibliothécaires ont en commun d'être désarmés devant les pratiques actuelles de recherche des jeunes. Difficile de lutter contre la toile ! Internet peut tout, sait tout, telle est la doxa, négation de tout effort d'acquisition des savoirs puisqu'ils sont toujours disponibles au moment où l'on en a besoin. Pourquoi apprendre ce que l'on retrouvera d'un clic ? Ce sont les observations des usagers qui laissent le personnel perplexe, mais convaincu malgré tout que la culture de l'information ne peut être considérée comme une mode : elle constitue une archéologie des savoirs en incitant au tri, au choix, à la création de sens ; la revue *Manière de voir* y fait référence dans son numéro de février 2010.

Formation et information

Au secondaire, les enseignants-documentalistes présentent à leurs collègues, dès la rentrée, le CDI et le fonctionnement du logiciel BCDI3¹⁴. C'est une information pour les volontaires qui se prolonge ensuite à

13. En février 2001, le ministère de l'Éducation nationale a déposé la marque « B2I - Brevet informatique et Internet » - une attestation de compétences « informatique et Internet » pour les élèves. Il se décline en cinq domaines et porte sur : la technicité, la fiabilité, l'efficacité, la confidentialité, la légalité, la sécurité.

14. Système complet pour la gestion, la recherche et la diffusion des documents d'un centre de documentation ou d'une bibliothèque. Il est édité par le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) de Poitou-Charentes, éditeur public de logiciels. Il est compatible avec les environnements numériques de travail (ENT), qui se développent dans les établissements scolaires français.

travers les tâches effectuées par les élèves s'ils viennent accompagnés. Les reproches sont toujours les mêmes en interne comme en externe : les enseignants ne s'informent pas sur les ressources disponibles et ne peuvent pas apprécier la difficulté des tâches données quant à la réunion des supports à rassembler. Il n'existe pas de formation commune des personnels. Toutefois, dans les réunions de bassin des enseignants-documentalistes des établissements scolaires, des bibliothécaires des collectivités territoriales interviennent mais surtout pour présenter des ouvrages de fiction.

Du CDI à la médiathèque : les travaux de recherche

Divers dispositifs innovants ont contribué à renforcer les activités de recherche documentaire. À l'école élémentaire, elles sont appelées thèmes ou activités pluri ou interdisciplinaires. Pour les enfants, il s'agit de préparer un exposé ou un dossier sur un sujet choisi. Au collège, ces dispositifs sont appelés projets thématiques, projets inter et pluridisciplinaires, projets d'action éducatifs (PAE), parcours croisés, itinéraires de découverte (IDD). Au lycée, ils s'appellent TPE (travaux personnels encadrés), PPCP (projet pluridisciplinaire à caractère professionnel) ECJS (enseignement civique, social et juridique). Quelle que soit l'appellation, ces dispositifs mis en place par l'Éducation nationale favorisent la pédagogie documentaire centrée sur l'apprenant pour qu'il acquière de l'autonomie dans ses savoirs, savoir-faire et savoir être.

Le CDI du collège et du lycée, lieu de la recherche documentaire, est devenu un « atelier d'édition multimédia » où la démarche de recherche doit être évaluée au même titre que la production finale. Pour l'acquérir, l'apprenant a en effet besoin d'un médiateur, pédagogue et professionnel de l'information, qui l'aide à relier savoir-faire et savoirs, outils et questionnements, sources et problématiques et à s'orienter dans des ressources exponentielles. La métacognition facilite donc l'acquisition de méthodes d'apprentissage transversales, rigoureuses et efficaces. Pour gérer un système d'information très sollicité, l'enseignant-documentaliste s'oriente vers une politique documentaire¹⁵.

Rares sont les travaux achevés dans l'établissement scolaire. Les enseignants encouragent leurs élèves à fréquenter la médiathèque afin de profiter d'un espace dédié à la recherche et dans lequel ils seront aidés. Les bibliothécaires ont vu ainsi changer la fréquentation. Les élèves viennent pour utiliser Internet. Ces adolescents sont rarement seuls, ce qui modifie l'accueil, car il faut penser groupe de travail. Pour satisfaire les demandes, les acquisitions tiennent compte des sujets traités qui reviennent chaque année puisqu'ils sont prescrits par les programmes. La médiathèque utilise

ses statistiques de fréquentation pour établir sa politique annuelle. Ces données chiffrées témoignent des changements dans les fréquentations et les usages et sont commentées lors de réunions professionnelles.

En milieu scolaire comme dans la vie privée, les adolescents ont tendance à utiliser des encyclopédies en ligne, valides ou non, et à faire des couper-coller. Aussi, enseignants, enseignants-documentalistes et bibliothécaires développent-ils des stratégies similaires pour que la recherche bibliographique porte d'abord sur les livres, question d'affiner ensuite la problématique et de déterminer les dimensions du sujet à partir des premières lectures. La grande difficulté réside dans le fait de vouloir, à la fois, permettre des acquisitions disciplinaires et faire acquérir des compétences méthodologiques. Il y a toujours un partenaire qui va privilégier l'un ou l'autre. Sur ce point, il y aurait lieu de poursuivre les réunions de travail pour mieux connaître les exigences des enseignants.

Former et évaluer ensemble : une utopie ?

Des évaluations par compétences

Il est question d'évaluer les compétences documentaires à partir d'un référentiel. Il existe au secondaire et comprend quelques items communs avec le B2I obligatoire à la fin du collège. Mais il est mis en place d'une façon hétérogène par les enseignants-documentalistes. Pourtant, il leur faudra bien s'appuyer sur le socle commun de compétences du collège et le Livret Personnel de Compétences (LPC)¹⁶. Le B2I est une attestation incluse dans ce LPC. Il est obligatoire pour le diplôme national du brevet (DNB) qui valide quatre années de scolarité au collège. Il fait l'objet d'une formation et d'une évaluation continue et devient lentement l'affaire de tous les enseignants.

Pour une évaluation commune, il faudra s'entendre sur la démarche et ne pas brûler les étapes, à savoir : le questionnement systématique pour une réflexion sur l'énoncé et sur les consignes et la définition de la problématique, puis l'approche heuristique qui permet, d'abord, de rechercher un document et de faire le lien entre deux informations de nature différente. Si l'enseignant-documentaliste a autorité pour que les élèves se plient à cet entraînement, c'est bien différent à la médiathèque. Les élèves sont souvent pressés, car en retard pour remettre leur travail. Ils savent toutefois qu'ils trouveront les supports nécessaires et l'aide qu'ils veulent dans des délais records et c'est ce qu'ils recherchent avant tout. Le personnel est pris au piège et en témoigne dans les entretiens.

L'usage des TIC en éducation favorise un apprentissage signifiant, s'appuyant sur les théories constructi-

15. Circulaire ministérielle, rapport de l'Inspecteur Général M. Durepaire, *Les politiques documentaires des établissements scolaires*, mai 2004.

16. Arrêté du 14 juin et circulaire du 18 juin 2010.

vistes¹⁷. Les TIC augmentent en effet la capacité de résolution de problème des élèves qui peuvent choisir les stratégies qui conviennent à leur démarche en fonction de leurs connaissances antérieures. Elles permettent aussi de développer les compétences métacognitives, dans la mesure où les élèves doivent sans cesse évaluer « le degré de pertinence de leurs choix et donc pour cela, évaluer ce qu'ils savent et ce qu'ils ne savent pas ». L'Internet permettrait donc à chacun de construire son propre système d'explications, selon la lecture personnelle qu'il en fait avec les éléments dont il dispose.

L'enseignant-documentaliste peut développer le sens critique à travers une réflexion sur la pertinence du support, le questionnement philosophique et la critique de l'information. Une évaluation diagnostique devrait présider à la mise en place de la séquence d'apprentissage documentaire en s'appuyant sur un référentiel des compétences et des mises en séquences. Ainsi, mesurer le parcours réel de l'apprentissage réalisé dans un projet transdisciplinaire organisé en situations problèmes consolide la spécificité pédagogique du documentaliste ; l'évaluation diagnostique, suscitée par les dispositifs innovants, tend vers une didactisation des apprentissages documentaires. Une formalisation, une mise à distance et une verbalisation éclairée d'exemples permettent de faire comprendre le processus d'appropriation émancipatrice des savoirs à partir des expériences.

Pour les divers travaux pluridisciplinaires décrits préalablement, le carnet de bord ou le cahier des exigences sont les outils de l'évaluation formative qui circulent. Dans le meilleur des cas les bibliothécaires les voient dans les mains des élèves. Les dispositifs innovants privilégient l'évaluation formative et formatrice à l'évaluation, mais rares sont les personnels qui respectent toutes les étapes de la démarche. Ce carnet de bord fait l'objet d'une synthèse écrite de deux pages, nécessaire à l'oral ; en fait, il combine le cahier de texte (activités prévues) et le journal de bord (bilan d'activité) pour communiquer la préparation et le compte-rendu des activités. L'outil qui regroupe échéancier, questionnement du sujet, références des documents, sélection exploitable doit sans doute apparaître trop sophistiqué. Il est souvent abandonné et ne permet donc plus à chaque élève de connaître les stratégies qui lui conviennent le mieux grâce à une distanciation sur son cheminement.

Les entretiens soulignent que chaque enseignant-documentaliste doit s'engager dans des séances collectives réflexives sur les stratégies utilisées par chaque groupe. Mais chacun se plaint de ne pas en avoir le temps. Il est évident que ce n'est pas le personnel de la médiathèque qui peut compenser. En plus, il ne s'autorise pas à participer aux exigences scolaires en réactivant les compétences des domaines, cette démarche

étant considérée comme une affaire de didactique. Ne pas empiéter reste une préoccupation qui revient dans les propos enregistrés.

L'analyse documentaire des hypermédias

À ce niveau, enseignants-documentalistes, enseignants et bibliothécaires partagent les mêmes attentes et une même culture, car ils ont eu aussi à faire ce travail d'analyse des hypermédias pratiquement en même temps et à développer les mêmes compétences.

Il est admis que l'analyse du contenu et de l'ergonomie d'un site devient une formation citoyenne pour tous. Ainsi, savoir évaluer la démarche pédagogique d'un site éducatif, appréhender l'architecture à travers la carte des scénarii didactiques et des scénarii de navigation sont les compétences demandées. Sur tous ces aspects, les bibliothécaires organisent des formations à la médiathèque et apportent une aide individualisée aux usagers.

L'évaluation de l'information présente sur Internet préconise le doute méthodique sur la fiabilité et la pertinence des sources. L'apprenant a besoin de distinguer la source primaire de la source secondaire, de se questionner sur la crédibilité de la source et sa représentativité et d'aiguiser son regard critique sur les critères de scientificité, sur le statut de l'auteur et le contexte. La validité externe des sources pose aussi la question de la généralisation de l'interprétation personnelle et donc de la représentativité de la source par rapport à l'ensemble des ressources. Le tri et la sélection des informations permettent une mise à distance nécessaire à l'argumentation, finalité de la recherche documentaire.

Pour la construction d'une sitotheque, les bibliothécaires ne se préoccupent nullement de ce qui est en place en milieu scolaire. La réaliser, c'est s'approprier l'outil, c'est aussi faire œuvre de création dont on est fier. On veut personnaliser. Pas question d'adopter ce qui existe ailleurs. Et pourtant les mémocnets existent. Ces notices sont livrées uniquement par courrier électronique et s'insèrent dans une base documentaire gérée par BCDI 2006 ou BCDI 3. Des revues comme les derniers numéros hors série d'*Okapi* titrent « 100 sites Internet pour le collège », « Les bons sites d'Internet » et offrent une aide considérable mais ignorée. Sur la commune, de toute façon, les logiciels sont incompatibles entre les établissements.

Le droit de produire de l'information

Ce droit est un enjeu de la production personnelle multimédia et préoccupe les enseignants et les bibliothécaires, car ils encouragent les usagers à écrire et à communiquer en ligne. Mais c'est aussi toute une législation que

17. Fourgous, Jean-Michel. Réussir l'école numérique. Février 2010

les personnels ont découvert pour un usage professionnel avant de pouvoir l'enseigner et la faire appliquer¹⁸.

Au secondaire, avec l'introduction des TPE (Travaux Personnels Encadrés), le droit de l'information, la propriété littéraire artistique et la propriété industrielle ont dû être abordés pour définir la qualité d'auteur et les droits d'auteur ; les limitations à l'exercice des droits patrimoniaux et du droit moral de l'auteur varient en effet selon l'usage privé ou public du copiste. Usage et droit doivent être connus des élèves ; il faut leur parler de reprographie, de citation ou d'extrait, de copie d'iconographies, de recherche de sources documentaires gratuites et libres de droit, du guide du libre logiciel et des types de licences.

Les démarches de création multimédia ou de site Web non marchand doivent respecter la propriété intellectuelle sur Internet. Par conséquent, le droit de publication des lycéens est partie intégrante de l'éducation citoyenne aux médias, responsabilisant au respect des sources (B2I). Autre aspect juridique à considérer, les liens hypertextes qui imposent la vigilance : Quels risques pour les opérateurs de sites Web ? Qui est responsable du contenu d'un site Web ? Le professionnel de l'information assume de nouvelles responsabilités dans la mise en ligne de documents qui deviennent des publications ressortissant au droit de la presse et de l'édition. Le documentaliste doit donc connaître les règles afférentes à la responsabilité de l'éditeur en ligne du site Web de l'établissement. Du point de vue du pédagogue de la documentation, les sites pour les collégiens permettent d'aborder une éducation critique d'Internet sur les risques liés à son usage et sur le respect du droit d'auteur. Ces préoccupations sont partagées par les bibliothécaires qui ont rédigé des chartes sans toutefois se préoccuper de celles des établissements scolaires. Par ailleurs, les productions des jeunes qui sont mises en ligne, comme les critiques littéraires, les concours de bandes dessinées et de nouvelles, sont des occasions de rappeler les règles.

Le management de l'information

Les établissements scolaires comme la médiathèque construisent des projets d'établissement et des projets d'équipe sans concertation et sans croisement pour les évaluations. Pourtant, des deux côtés, la politique documentaire concourt à une cohérence pluridisciplinaire de la mise en place et de l'évaluation des dispositifs informatiques et à une cohérence des fonds papier et virtuel. Dans ce but, il s'agit pour ces structures de réaliser une démarche de qualité orientée vers l'utilisateur à partir d'une analyse des besoins documentaires et pédagogiques pour les uns, documentaires et culturels pour les autres. L'analyse de la valeur ajoutée à partir d'indicateurs chiffrés permet d'adapter le service aux

besoins en anticipant les difficultés de mise en œuvre par un diagnostic des évolutions. La démarche qualité tend donc à l'efficacité par un projet d'amélioration du fonctionnement des services publics dans leurs relations avec les usagers : adopter le point de vue de l'utilisateur dans « une co-construction efficace du service », selon des principes marketing de management de l'information. Cohérence, homogénéité, transparence, communication et orientation-utilisateur sont les objectifs de ce management global et systémique de l'information pour la conception et la décision¹⁹.

La politique documentaire serait ainsi une évaluation de la production de services pour mettre en œuvre moyens, stratégies et outils. Elle vise l'efficacité pour optimiser les moyens et la satisfaction de l'utilisateur, l'efficacité pour évaluer les dispositifs et la faisabilité des améliorations du système d'information.

Sur la commune, les statistiques de prêt ne sont pas croisées. Les budgets sont indépendants. Cela pourrait changer si le Conseil Général des Hauts-de-Seine reconsidérerait son attribution des subventions dans une perspective de mutualisation associée à une volonté d'économie. Alors toutes les animations culturelles seraient pensées globalement, que l'on soit usager de la bibliothèque ou élève d'un établissement.

La veille documentaire : l'enjeu du projet de communication

L'enseignant-documentaliste fait partie de l'équipe de réalisation du site Web avec les enseignants de technologie ; peut être deviendra-t-il responsable de l'actualisation de la globalité du site ? Fera-t-il l'audit du site pour l'amélioration de la communication et de l'image de l'établissement comme le font les documentalistes spécialisés ou d'entreprise ? L'amélioration de la diffusion de l'information bibliographique mènera-t-elle à l'élaboration d'un portail des connaissances ? Pour l'instant, l'enseignant-documentaliste doit expertiser les sites Web éducatifs pour les promouvoir auprès de l'équipe éducative. Il gère le répertoire d'adresses électroniques de sites et indexe des pages html ou des parties de site. Mais la veille documentaire organise surtout la communication des produits documentaires grâce à l'intranet dans les collèges, lycées et médiathèques de la ville.

Pour le moment, du côté de la médiathèque, l'outil portail ne se prête pas à l'interactivité. Il est impossible d'avoir des retours des lecteurs et d'échanger autour des sélections de sites.

18. Voir la réglementation HADOPI II - LOPSS II, ACTA.

19. *Évaluation et statistiques*, n°164, « Les politiques documentaires dans les collèges », Ministère de l'Éducation Nationale, avril 2005 ; « La note d'évaluation de la DEP (Direction d'Évaluation et de la Prospective) », Ministère de l'Éducation Nationale, avril 2005.

Le travail en réseau collaboratif pour favoriser les projets multimédias éducatifs

La mission de l'enseignant-documentaliste s'étendra certainement de plus en plus vers la communication via l'utilisation des TICE, mais aussi vers le travail en groupe grâce à Internet au vu de la multiplicité des projets et du croisement des disciplines. Le Web, qui était à l'origine un outil de publication, a été utilisé par certaines sociétés pour intégrer les différentes fonctionnalités, séparées jusque-là. Avec un simple navigateur, on dispose de tous les outils (y compris calendrier et sondage) pour mener et suivre un projet à plusieurs dans le cadre de ce que certains appellent une communauté virtuelle d'échange ou d'intérêt. Il permet ainsi de mieux travailler en équipe sur un projet, c'est-à-dire de monter des communautés virtuelles à vocation éducative.

Dans l'avenir, un site pédagogique devrait ressembler davantage à un atelier qu'à une banque de données. Il proposera d'échanger, de gérer le temps, de construire des informations, de partager des expériences, d'organiser le travail collectif pour simplifier toutes les tâches du gestionnaire de projet. L'enseignant-documentaliste sera amené à être un gestionnaire ou responsable de projet multimédia éducatif en vue d'une production multimédia résultant d'une activité pluridisciplinaire. Mais pour le moment, la médiathèque n'est pas en mesure de s'associer à des productions virtuelles communes.

Dans le cadre de la réforme des lycées, effective pour les classes de seconde (cela correspond à la première année au lycée) à la rentrée 2010, une nouvelle fonction voit le jour, celle de référent culturel²⁰. Les missions sont précisées et, parmi celles-ci, il est question du développement et de la mise en œuvre de projets culturels dans le cadre scolaire et périscolaire, de la facilitation des démarches partenariales, de la valorisation via le site Internet des actions innovantes dans le champ culturel.

Il reste à espérer que la personne volontaire dans les établissements de notre commune sera source de propositions et échangera plus fréquemment avec la médiathèque, au moins pour la diffusion des informations et une meilleure prise en compte de la programmation culturelle de la ville et de la communauté de communes.

Perspectives

Le développement des collections d'imprimés et de documents électroniques et leur conservation (renouvellement/élimination) pourraient faire l'objet de plans et de procédures concertées entre établissements scolaires et culturels communaux. Dans nombre de cas, la pratique consistant à acter dans une conven-

tion les modes de coopération s'est révélée particulièrement heureuse ; elle permet de clarifier les intentions de chaque partenaire. Les opérations « ville-lecture » soutenues par le ministère de la Culture constituent l'une des formalisations possibles de cette coopération. Mais ce dispositif des années 1990 s'est essouffé et Puteaux n'a jamais été concerné.

Chaque Rectorat possède une image statistique des CDI (personnel, équipement, fonds, pratiques). Il n'en est pas de même pour les écoles, car les BCD s'inscrivent difficilement dans la durée. Pour la commune qui prend en charge le personnel, l'accroissement et le renouvellement des collections, les données chiffrées pourraient être communiquées, mais encore faut-il qu'elles soient exploitées d'abord par le personnel directement concerné.

Le développement de l'usage des ressources électroniques à l'intérieur des bibliothèques scolaires ne prendra tout son sens que s'il s'insère dans un environnement où les sources d'information s'éclairent mutuellement sans s'exclure. Il s'agit alors de regarder les articulations entre manuels et documentaires en interne et de penser les complémentarités des fonds en externe. Il est toutefois nécessaire qu'à l'échelon national on puisse mieux connaître la réalité des bibliothèques scolaires (primaires et secondaires) à partir de quelques indicateurs statistiques régulièrement collectés.

Le Conseil Supérieur des Bibliothèques se tient prêt à publier ces chiffres dans son Rapport annuel comme il le fait déjà pour les autres catégories de bibliothèques. Il pourrait en outre offrir chaque année le cadre d'une rencontre élargie à tous les partenaires, dont les conclusions, reprises dans son rapport, seraient transmises aux administrations et aux collectivités responsables et portées à la connaissance du public. Parmi les propositions du ministre de la Culture (mars 2010), il est question de développer et de coordonner les services numériques des bibliothèques françaises dans le cadre d'un schéma numérique des bibliothèques. Il sera proposé aux collectivités territoriales un système d'information partagé pour l'observation des politiques du livre et de la lecture.

Les bibliothécaires pourraient évaluer le B2I dans plusieurs domaines :

Domaine 1 : S'approprier un environnement informatique de travail ;

Domaine 2 : Adopter une attitude responsable ;

Domaine 3 : Créer, produire, traiter, exploiter des données ;

Domaine 4 : S'informer, se documenter ;

Domaine 5 : Communiquer, échanger.

Dans une perspective intergénérationnelle, les équipements informatiques pourraient se prêter à des échanges de savoirs et renouveler les formes d'accueil des adolescents. Il est envisageable de proposer des ateliers d'écriture de récits de vie exploitant parfaitement les univers technologiques. Pour le moment,

20. BO spécial n° 1 du 4 février 2010, la partie de l'organisation du nouveau lycée consacrée à l'accès de tous les lycéens à la culture.

la médiathèque ne lance que des activités « papier-crayon », y compris pour le concours de bandes dessinées, alors que des logiciels de dessins existent et pourraient être exploités.

Les tendances en développement vont s'affirmer durant les années qui viennent avec l'arrivée de nouveaux moyens de gestion et de communication numériques comme les contenus GPRS (*General Packet Radio Service*) en 4G et 4GS, les tablettes de lecture, la réalité augmentée ou la 3D réelle, la gestion de contenus en temps réel et en gestion différée par streaming, la nomadisation des outils. On voit déjà poindre sur le Web 2.0 quelque chose qui peut s'apparenter à une sous-culture et qui doit mobiliser les professionnels de la documentation s'ils ne veulent pas prendre du retard sur les nouvelles pratiques numériques.

Dans l'immédiat, c'est plutôt la place des livres électroniques et des tablettes de lecture qui préoccupent les équipes de notre médiathèque. Elles rêvent aussi de pouvoir atteindre les adolescents en envoyant sur les portables des informations et des récits en feuillets. Cette technologie viendrait s'ajouter aux envois électroniques d'informations mis en place.

En conclusion

Le développement des technologies a multiplié les réflexions sur les stratégies de lecture. Les bibliothécaires constatent que le documentaire réclame de nouvelles compétences. La complexification régulière des supports est à incriminer dans le « *Ils ne savent plus lire* ». Il faut amener les jeunes usagers à fréquenter l'univers scriptovisuel. C'est un traitement sélectif qu'il faut mener dans ces écrits pluri-codés. Les stratégies de lecture pour les textes narratifs sont insuffisantes quand il s'agit d'écrits informatifs. Il faut habituer l'enfant à individualiser son parcours de lecture et le travail sur le livre facilitera le transfert de ces compétences quel que soit le support. Internet n'a pas réellement modifié les pratiques des lecteurs en médiathèque. Ils usent de l'outil pour accéder plus vite à l'information qu'ils désirent. Leur objectif reste un gain de temps. Cette rapidité n'assure pas le passage de l'information à la connaissance. Sans une distance critique, il ne peut y avoir de culture de l'information.

Internet n'a pas vraiment rapproché les bibliothèques municipales et les bibliothèques scolaires. Les initiatives restent personnelles, car chaque établissement peut être autonome, garder ses positions, ses rôles et ses missions, l'une ayant une fonction ludique et éducative et l'autre didactique et pédagogique. Toutefois, une inquiétude et une préoccupation communes se dessinent à savoir : quelles activités mettre en place pour amener les élèves et les enseignants, mais aussi tous les adultes, à réfléchir sur les préoccupations d'uti-

lisation des réseaux sociaux sur la Toile ?²¹ Les « natifs » du numérique restent des « naïfs » du numérique. Mais la fonction professionnelle des réseaux ne peut plus être ignorée quand il s'agit de développer des contacts, de mettre en ligne un CV, de chercher un travail, de présenter des travaux.

Il y a peu de coopération, peu de travail commun pour construire, par exemple, des sites complémentaires. Pour le moment, les jeunes ne les explorent que s'ils ne peuvent pas accéder directement à Internet et pour les jeux qu'elles contiennent. Mais il s'agit aussi d'aider les parents et les éducateurs dans l'encadrement des devoirs du soir en leur proposant une sélection.

Internet, tel qu'il est utilisé dans les écoles et les bibliothèques municipales laisse des portes ouvertes pour des réalisations communes, par exemple, la mise en ligne des créations dans les ateliers d'écriture ou audiovisuels. Cette piste qui n'est pas encore explorée va le devenir dans les projets intergénérationnels et d'échanges de savoirs entre les séniors et les juniors. Notre commune explore cette piste. À cette fin, le militantisme de quelques documentalistes est indispensable²². Il s'agit de passer ensemble du statut de gestionnaire (orienté document, finalité d'archive, de recension) à celui de prestataire (orienté usager, services, besoins, informations) et, enfin, à celui de formateur (orienté acteur, qui construit sa connaissance à partir d'une information qui paraît adaptée). ●

Sources consultées

- Centre de Recherche pour l'Étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC). 2010. *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française 2010*.
- Eurostat. 2010. *Usage d'Internet en 2010 : ménages et particuliers*.
- Fourgous, Jean-Michel. 2010. *Réussir l'école numérique*.
- Fréquence école. Kredens, Elodie et Barbara Fontar. 2010. *Comprendre le comportement des enfants et adolescents sur Internet pour les protéger des dangers*.
- Haute Autorité Pour la Diffusion des œuvres et la Protection des Droits sur Internet. 2011. *Hadopi, biens culturels et usages d'Internet : pratiques et perceptions des internautes français*.
- Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH). 2010. *Enfants et adolescents face à Internet*.
- Observatoire de l'Institut Français de l'Opinion Publique (IFOP). 2010. *L'observatoire des réseaux sociaux*.
- Société Calysto. 2010. *Enfants et Internet baromètre 2009-2010*.
- Taylor Nelson Sofres, société d'études marketing et d'opinion (TNS SOFRES). 2010. *Activités, comportements et attitudes des internautes en France et dans le monde*.
- Tous pour la musique/Société Calysto. 2010. *Pratiques musicales des jeunes : enquête 2009-2010*.

21. Observatoire de l'Institut Français de l'Opinion Publique (IFOP). *L'observatoire des réseaux sociaux*. Octobre 2010.

22. <<http://www.slideshare.net/ellimac29>>.
<http://www.pearltrees.com/#/N-u=1_137683&N-p=11584951&N-s=1_1612456&N-f=1_1612456> (le lien accessible sans inscription).